



BAROMÈTRE UNÉDIC

ÊTRE INFORMÉ CHANGE LES PERCEPTIONS SUR LE CHÔMAGE

Juillet 2025

Selon les résultats du Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi, lorsque les répondants sont en possession d'éléments factuels sur les demandeurs d'emploi et l'Assurance chômage, leurs perceptions se montrent moins sévères.

Depuis 2020, le Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi mesure la manière dont l'opinion publique perçoit les questions relatives à la perte d'emploi, au marché du travail et aux personnes privées d'emploi. Cette enquête, menée pour l'Unédic par le cabinet Elabe, a permis de documenter les évolutions de l'opinion au gré de la conjoncture, pendant et après la crise de la Covid-19. Il est notamment apparu que les Français tendaient à se montrer plus sévères vis-à-vis des demandeurs d'emploi durant les périodes économiques plus favorables. Un durcissement de l'opinion à l'égard des demandeurs d'emploi avait ainsi été constaté dans [le 4^e volet du Baromètre Unédic](#), paru fin 2022, en période de reprise économique.

Cependant, cet enseignement seul ne suffit pas à rendre compte des nuances dans les perceptions des Français sur l'Assurance chômage et les demandeurs d'emploi. Pour le 6^e volet du Baromètre, l'Unédic a souhaité explorer plus en détail les jugements de l'opinion, et notamment ceux qui sont les plus sévères pour l'Assurance chômage et pour les demandeurs d'emploi.

Un constat préalable : les opinions les plus sévères ne sont pas majoritaires

Pour mesurer les perceptions des Français sur l'Assurance chômage et les demandeurs d'emploi, plusieurs formules sont proposées aux personnes répondant au Baromètre Unédic, qui sont invitées à dire si elles sont « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec la phrase proposée. L'intégralité de ces résultats figure dans [le volet 6 du Baromètre Unédic](#) ; l'attention est ici portée sur les formules, ou « items », les plus critiques à l'égard des demandeurs d'emploi ou de l'Assurance chômage. Ces items sont les suivants :

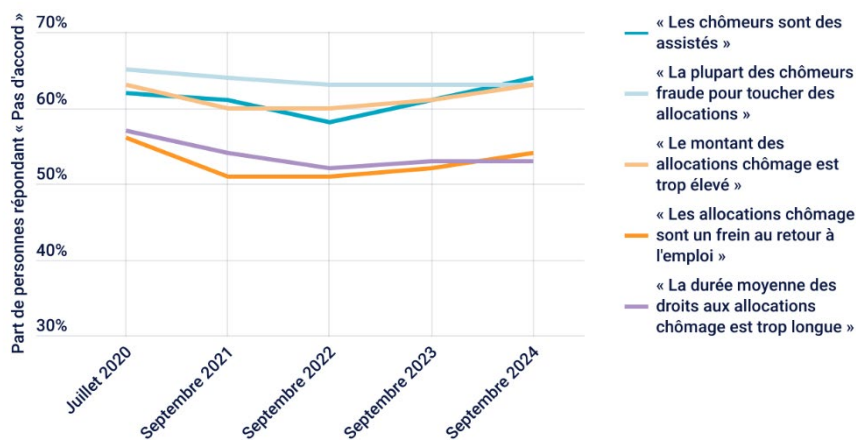
- « Les allocations sont un frein au retour à l'emploi »
- « La durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue »
- « Les chômeurs sont des assistés »
- « La plupart des chômeurs fraude pour toucher des allocations »
- « Le montant des allocations chômage est trop élevé »

Il est important de noter que, pour chacun de ces items, une majorité de répondants se déclare « pas d'accord ». Ce constat s'est répété pour chacune des vagues du Baromètre Unédic depuis 2020 (*Graphique 1*).

Depuis 2020, une majorité de personnes se déclarent « pas d'accord » avec les affirmations les plus critiques

GRAPHIQUE 1 – PART DE PERSONNES « PAS D'ACCORD », SELON LES ITEMS PROPOSÉS AUX RÉPONDANTS

Question posée : Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ?



La date indiquée correspond à la fin du terrain de l'enquête.

Le pourcentage de « Pas d'accord » correspond à la somme des pourcentages de « Plutôt pas d'accord » et « Pas du tout d'accord ».

Lecture : en septembre 2024, 64% des répondants du Baromètre Unédic se disaient « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « Les chômeurs sont des assistés ».

Source : Baromètre Unédic de la perception du chômage et de l'emploi

L'information produit un recul de la critique

Il reste qu'une part substantielle – entre un tiers et près de la moitié – des personnes interrogées partage les points de vue les plus critiques. Afin d'estimer dans quelle mesure ces opinions sont liées à une méconnaissance des réalités du chômage, que le Baromètre Unédic met en évidence par ailleurs, le questionnaire 2024 a été conçu de façon à ce qu'après les questions d'opinion, des éléments factuels sur les demandeurs d'emploi et l'Assurance chômage soient transmis aux répondants.

Voici les éléments qui ont été communiqués lors de la passation du questionnaire en septembre 2024, après la première série de questions d'opinion :

« D'après l'Unédic, France Travail (anciennement Pôle emploi) et l'Insee, aujourd'hui en France :

- Le taux de chômage est de 7,5%
- Une personne qui perdrait un emploi à temps plein qu'elle occupait depuis plus de six mois, pour un salaire mensuel net de 2000 €, pourrait percevoir une indemnisation chômage d'environ 1350 € net par mois
- 6 demandeurs d'emploi sur 10 ne touchent aucune allocation chômage
- 1 demandeur d'emploi sur 2 a une activité professionnelle
- Plus d'1 demandeur d'emploi sur 2 trouve un travail avant la fin de ses droits aux allocations chômage
- Les demandeurs d'emploi touchent l'allocation chômage pendant 10 mois en moyenne »

À l'issue de cette « mise à niveau » des répondants, plusieurs des items leur ont été de nouveau soumis. Pour chacune des formules, un recul de la critique a été enregistré (*Graphique 2*). Ainsi :

- 39 % des Français considèrent que les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi (ils étaient 46 % avant d'avoir pris connaissance de ces informations, soit un **recul de la critique de 7 points**) ;
- 38 % estiment que la durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue (47 % avant, soit un **recul de 9 points**) ;
- 35 % jugent que la plupart des chômeurs fraudent pour toucher des allocations (contre 37 % avant, **recul de 2 points**) ;
- 32 % sont d'accord avec l'idée que les chômeurs sont des assistés (contre 36 % avant, **recul de 4 points**).

Les données collectées par Elabe font apparaître quelques différences entre les catégories de répondants dans la manière dont ils révisent leurs opinions après avoir reçu des informations factuelles. Ainsi, avant information, les actifs en emploi étaient une courte majorité (51 %, soit un peu plus que l'ensemble des Français) à se dire « d'accord » avec les formules « les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi » et « la durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue ». Après information, le recul de la critique est particulièrement fort pour cette catégorie de répondants : -10 points sur « les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi » et -12 points sur « la durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue ».

Les répondants plus à l'aise financièrement, ceux qui répondent être en capacité de « mettre de l'argent de côté », étaient, avant information, sensiblement plus prompts à la critique que l'ensemble des Français : 53 % considéraient que les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi ; 57 % étaient d'accord avec l'idée que les droits aux allocations chômage sont trop longs. Le recul est marqué après information : -9 points sur « les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi », -13 points sur « la durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue ».

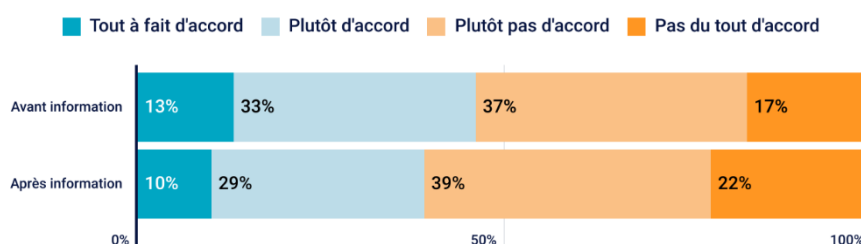
Il est à noter que les effets de l'information, s'ils sont d'ampleur différente selon les catégories de répondants, vont toujours dans le sens d'une baisse de la critique, quel que soit le profil des répondants considérés.

Après information, une prise de distance vis-à-vis des opinions les plus critiques

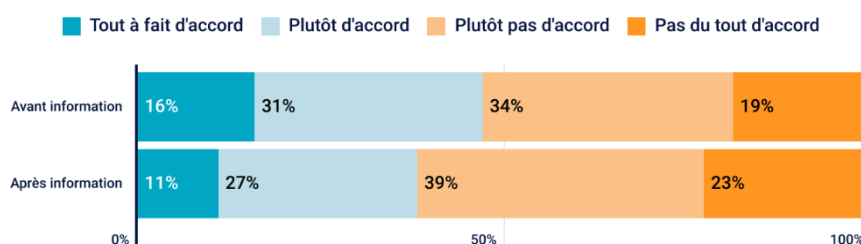
GRAPHIQUE 2 – RÉPARTITION DES RÉPONSES AVANT ET APRÈS INFORMATION

Question posée : Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ?

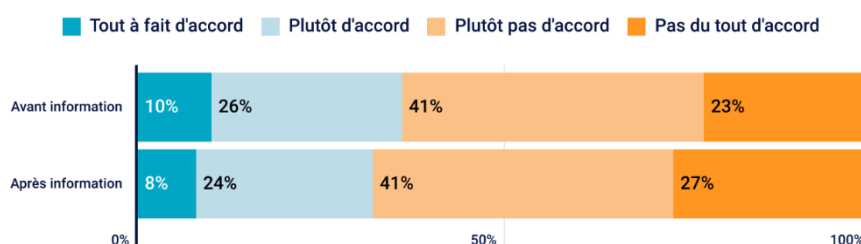
« Les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi »



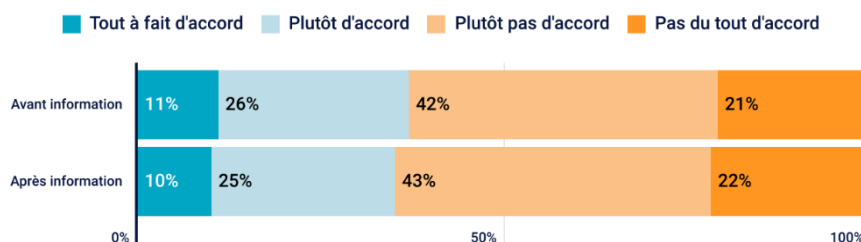
« La durée moyenne des droits aux allocations chômage est trop longue »



« Les chômeurs sont des assistés »



« La plupart des chômeurs fraude pour toucher des allocations »



Lecture : après information, 22 % des répondants se déclarent « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « les allocations chômage sont un frein au retour à l'emploi ». Avant information, cette proportion était de 17 %.

Source : Baromètre Unédic de la perception du chômage et de l'emploi, volet 6

Concernant le montant des allocations, après avoir répondu en se positionnant par rapport à la formule « le montant des allocations chômage est trop élevé », les répondants ont été exposés à un cas basé sur la réglementation en vigueur au moment de l'enquête. Cette seconde question était ainsi formulée : « Une personne qui perdrait un emploi à temps plein qu'elle occupait depuis plus de six mois, pour un salaire mensuel net de 2000 €, pourrait percevoir une indemnisation chômage d'environ 1350 € net par mois. Ce montant vous paraît-il... ? » Les réponses possibles étaient : « Trop élevé », « Juste comme il faut », « Trop faible ».

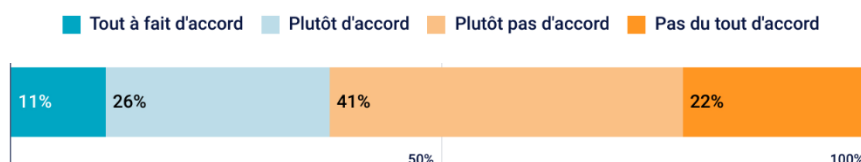
Le **Graphique 3** présente les résultats pour les deux approches. Il y apparaît que lorsque les personnes répondent sur la base d'un cas basé sur la réglementation, la proportion de répondants considérant les allocations chômage comme « trop élevées » n'est plus que de 15 %, alors que sans information préalable, 37 % des personnes se disaient « plutôt » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que « le montant des allocations chômage est trop élevé ».

Après information détaillée, près 6 Français sur 10 considèrent le montant de l'allocation proposé en exemple chômage « juste comme il faut »

GRAPHIQUE 3 – RÉPARTITION DES RÉPONSES AUX DEUX QUESTIONS POSÉES SUR LE MONTANT DES ALLOCATIONS

Question posée : Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation suivante ?

« Le montant des allocations chômage est trop élevé »



Question posée : Une personne qui perdrait un emploi à temps plein qu'elle occupait depuis plus de six mois, pour un salaire mensuel net de 2000 €, pourrait percevoir une indemnisation chômage d'environ 1350 € net par mois. Ce montant vous paraît-il... ?



Lecture : 37 % des répondants se déclarent « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « le montant des allocations chômage est trop élevé ». Interrogés sur la base d'un cas réel dans une seconde question, ils ne sont plus que 15 % à considérer « trop élevé » le montant mentionné dans la question.

Source : Baromètre Unédic de la perception du chômage et de l'emploi, volet 6

MÉTHODOLOGIE

Cette étude¹ a été réalisée en ligne, avec l'institut Elabe, du 4 au 27 septembre 2024. Étude quantitative, menée auprès d'un échantillon de 4 522 individus, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Les détails de la méthodologie et d'échantillonnage sont indiqués dans la synthèse de l'étude.

¹ Méthodologie complète sur [Unedic.org](https://unedic.org)



BAROMÈTRE UNÉDIC : ÊTRE INFORMÉ CHANGE LES PERCEPTIONS SUR LE CHÔMAGE

Juillet 2025

Adrien Gaboulaud

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris

T. +33 1 44 87 64 00

unedic.org

